

Conseil Municipal du 08 décembre 2017

Absents avec procurations : M. JUGIEAU a donné procuration à M. TAMISIER.

Mme LECOMTE a donné procuration à M. DONNARY.

M. TERMINIERE a donné procuration à Mme FILLEUL.

Absents sans procuration : Mme DURRANT et M. HERAUD

1 – Procédure d’extension de périmètre du SyBTB (Syndicat Bandiat Tardoire Bonnieure)

La Commune de BOUEX a demandé son adhésion au SyBTB. Chaque commune membre du syndicat doit délibérer afin de valider cette demande. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

2 – Liquidation et avenir du Resto Basque

La vente aux enchères des biens appartenant au Resto Basque a eu lieu le vendredi 10 novembre 2017. Elle met fin au bail de Mme ZUBIZARRETA. Les clés ont été remises à M. Le Maire et le Conseil doit maintenant réfléchir à l’avenir de ce bâtiment. M. Le Maire informe que Melle COQUILLAUD Julie est intéressée pour reprendre ce commerce, mais pas toute seule. Elle est en attente de réponse d’un(e) associé(e) pour la fin de l’année. Elle nous recontactera début janvier pour nous donner sa réponse. M. Le Maire propose d’attendre jusque là avant de passer une annonce. Le Conseil Municipal valide.

3 – Demande d’une subvention

Melle Laura KENDALL, habitante du village « Les Defaix », nous fait part de sa sélection au salon de l’Agriculture de Paris pour 2018 pour représenter avec son cheval Baltazar la race Trait Poitevin Mulassier. Elle sollicite une participation financière de la commune pour son séjour à la capitale. Le Conseil Municipal décide de lui attribuer la somme de 200 €.

4 – Achat d’un broyeur de végétaux

Comme chacun le sait, il est interdit de faire brûler des végétaux tout au long de l’année étant donné qu’il y a une déchetterie à Montbron. M. Le Maire propose au Conseil l’achat d’un broyeur à végétaux afin que les agents municipaux ne les fassent plus brûler. Il sera plus simple au moment de l’élagage de les broyer sur place ce qui permettra d’éviter le va-et-vient du tracteur et de la remorque et sera source de gain de temps. Un devis a été établi par les établissements Chevalérias pour un montant de 18 360 € T.T.C. Le financement peut se réaliser sur 4 échéances de 4647,25 € T.T.C. chacune. Le Conseil Municipal valide.

5 – Changement de la sonorisation de l’église

Comme vous avez pu le constater, la sonorisation de l’église est en mauvais état. Un devis a été établi par l’entreprise PELOQUIN et s’élève à 1897,70 € T.T.C. M. Le Maire propose au CM de valider ces travaux.

Le Conseil Municipal valide.

6 – Location du logement à côté des anciennes écoles

M. Le Maire informe son Conseil que depuis le 01/12/2017, M. PERCHEVAL Cédric a emménagé dans l’ancien logement occupé par la famille Galliot. M. Le Maire demande à son Conseil de valider son choix et rappelle que le loyer s’élève à 450 € sans les charges et que M. PERCHEVAL doit verser une caution de 450 € correspondant à un mois de loyer. Le Conseil Municipal valide.

M. PERCHEVAL reprend le garage BOSSEBOEUF qui rouvrira en janvier 2018.

7 – Présentation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

Suite à l'avis favorable de la CLECT pour le transfert de charges à la CDC des zones d'activité économique et de la compétence fourrière, il est du devoir de chaque commune d'en délibérer à leur tour. Les zones d'activité économique transférées concernent les communes d'Agris, de Marthon, de Montbron, de Rivières, de La Rochefoucauld et de Taponnat.

Concernant le transfert de charges de la fourrière pour notre Commune, le montant s'élève à 453 € par an. Le Conseil Municipal valide ce rapport.

8. Extension de la salle des fêtes : validation du rapport de la commission d'appel d'offres

Suite à la consultation du marché public pour l'agrandissement de la salle des fêtes, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 octobre 2017 afin d'étudier les résultats communiqués par l'économiste, le cabinet Morrelet. Cet appel d'offre portait sur 11 lots dont 7 sont déclarés infructueux et dont il faut reconsulter.

Pour les 4 autres lots, il en résulte qu'après les notations du cabinet Morrelet, la commission d'appel d'offres a retenu :

Lot n°1 : gros œuvre : entreprise BTGO pour un montant de 156862,27 HT soit 188234,72 TTC.

Lot n° 3 : étanchéité : entreprise ESO pour un montant de 35961,00 HT soit 43153,20 TTC.

Lot n°6 : cloisons sèches : entreprise RENAUPLATRE pour un montant de 30055,39 HT soit 36066,46 TTC.

Lot n°11 : VRD entreprise Colas pour un montant de 89571,72 HT soit 107486,06 TTC.

M. Le Maire propose de valider le choix de la commission d'appel d'offres.

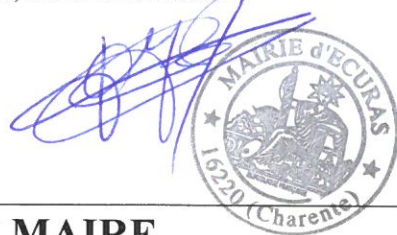
Résultat du vote : 11 voix pour et 1 abstention. Le conseil valide le choix des entreprises retenues.

Les travaux commenceront début janvier 2018.

La commission d'appel d'offres se réunira pour décider des lots infructueux dès que l'économiste les aura étudiés et notés.

La séance est levée à 22h50.

Le Maire, Denis DONNARY



NOUS VOUS INFORMONS QUE LES VŒUX DU MAIRE

N'AURONT PAS LIEU EN 2018 EN RAISON DES TRAVAUX PROGRAMMES POUR L'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES.

NOUS VOUS SOUHAITONS DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE !